

Un engagement citoyen

Le service civique est ouvert pour vous, jeune femme ou homme de moins de 26 ans. Il vous permet de vous engager auprès du Service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort pour réaliser les missions des sapeurs-pompiers. La durée de votre engagement est de 9 mois.

Un engagement reconnu

Vous percevrez une indemnité de l'État et du Sdis 90, de 580 € par mois.

Un engagement diplômant

Pendant deux mois, vous suivrez une formation délivrant le diplôme d'équipier de sapeur-pompier incluant les diplômes de secourisme PSE1 et PSE2 avec la possibilité d'obtenir le diplôme professionnel d'agent de sécurité incendie SSIAP1.

Vous serez ensuite affecté(e) dans l'un des deux centres de secours de l'agglomération belfortaine et intégré(e) comme intervenant(e) sur des périodes de garde de 12 heures. Vous participerez comme équipier(ère) aux opérations de secours. Vous développerez ainsi un réel savoir faire et un vécu opérationnels en équipe. Cette expérience présente un atout réel pour votre recherche d'emploi ultérieure.

Un engagement prolongé

A la fin du service civique, votre engagement peut se prolonger en qualité de sapeur-pompier volontaire avec la possibilité d'une préparation au concours de sapeur-pompier professionnel.



Le Sdis 90 ouvre 10 postes de service civique à l'intention de jeunes femmes et hommes, de 18 à 25 ans, motivés pour devenir sapeurs-pompiers.

Contactez nous
par téléphone :

03 84 58 78 85 / 03 84 58 78 01

ou

par mail :

service_civique_SP@sdis90.fr

- date limite d'inscription, le 17 septembre 2018 -



SDIS 90 - Service départemental d'incendie et de secours
4, rue Romain Rolland - 90000 Belfort



LE SDIS 90 RECRUTE
DES FEMMES ET DES HOMMES
ENTRE 18 ET 25 ANS



POUR DEVENIR SAPEUR-POMPIER
DANS LE CADRE D'UN
SERVICE CIVIQUE



vous avez envie

de changement

d'action

de développer
vos compétences

Pourquoi pas vous ?



Service départemental
d'incendie et de secours



Un service civique adapté aux missions des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers interviennent dans la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ils participent au secours d'urgence, au secours médical et à l'évacuation des personnes secourues.

Ils luttent contre les incendies.



Conditions

Être âgé(e) entre 18 et 25 ans

Résider en France et jouir de ses droits civiques

Remplir les conditions d'aptitudes médicales et physiques

Les 10 centres de secours du département et leur zone de 1^{er} appel



Service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort

